



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_078
DISPOSITIF ORCHESTRE A L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Madame Anne Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, Mémoire et Sciences, rappelle à l'assemblée que depuis septembre 2025, la ville de Mérignac, le Collège de Capeyron et l'Association Orchestre à l'Ecole ont renouvelé pour trois ans, le dispositif de l'orchestre à l'école, destiné à initier les élèves à une pratique musicale collective en milieu scolaire. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Rendre la musique accessible à tous les élèves concernés par le dispositif.
- Faire découvrir le plaisir de la musique en orchestre, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif.
- Valoriser les acquis des élèves et favoriser la réussite de leur parcours scolaire.
- Développer des compétences : confiance en soi, autonomie, concentration, écoute, esprit d'initiative et d'engagement, responsabilisation.
- Lutter contre le décrochage scolaire et motiver les élèves autour d'un projet fédérateur.
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.
- Conserver l'hétérogénéité sociale, favoriser les élèves signalés pour leurs difficultés scolaires voire des situations de handicap.
- Vivre des expériences musicales et créer un sentiment d'appartenance à un ensemble qui partage les mêmes objectifs.
- Participer aux manifestations de la Ville et aux rencontres des autres Orchestres à l'Ecole de la Gironde.
- Intégrer l'action culturelle du conservatoire.
- Proposer des partenariats avec les autres dispositifs orchestre à l'école (concerts communs, projets croisés).

Trente élèves bénéficient depuis 2025 et pour 3 ans, entre la 5^{ème} et la 3^{ème}, de deux à trois interventions de professeurs de musique d'une heure réparties sur 2 jours dans la semaine :

- 1 heure en petits groupes pour apprendre l'instrument
- 1 heure de pratique en orchestre (classe entière)
- 1 heure en moitié de classe pour la culture musicale et chorale en fonction des projets préparés.

L'orchestre s'est produit lors des Assises de l'Association Orchestre à l'Ecole à Paris le 27 janvier 2026.

Le Conseil Départemental de la Gironde accompagne les structures qui mettent en place et développent ce dispositif. Il pourrait soutenir financièrement le projet de la Ville, à hauteur de 5 000 euros pour accompagner les projets à venir.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès du Département de la Gironde une demande de soutien financier pour la poursuite du dispositif Orchestre à l'Ecole au Collège de Capeyron et de signer tout document relatif à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026

Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.